



CONGES PAYES : PEUT-ON VOUS IMPOSER DES CONGÉS ?

Votre manager ne peut en aucun cas vous imposer de poser des jours de congés ! Seuls les RTT hiérarchiques peuvent l'être, avec un délai de prévenance de 7 jours ouvrés.

L'usage et les procédures en vigueur chez Sopra Steria veulent que vous demandiez vos congés dans l'outil d'absences PTA, et que la direction accepte ou non.

La demande doit être faite un mois avant le départ pour un congé de plus d'une semaine. Pour un congé plus court, le délai est raccourci à 15 jours. **Au terme d'une semaine sans réponse, les congés posés dans l'outil sont considérés comme VALIDÉS par la direction.**

Vous pouvez ainsi prendre vos billets et prévoir sereinement vos vacances 😊

Si votre manager prend l'initiative d'annuler vos congés, la direction doit vous rembourser les frais engendrés, et vous recrediter sur le compteur de CP 2 jours supplémentaires ! (Article 24 de la convention collective). **Alors cet été, ne vous laissez pas impressionner et si besoin, n'hésitez pas à nous contacter !**

JOURNEE DE SOLIDARITE LUNDI 29 MAI :

A SAVOIR POUR NE PAS SE FAIRE AVOIR !

Si vous êtes sollicité par votre manager à poser une journée de congé pour la journée de solidarité, vous êtes en droit de refuser. La direction ne peut pas vous imposer la pose d'un jour de congés payés, ni un RTT salarié, ni même jour de pont pour la journée du 29 mai. Seuls les RTT Hiérarchiques sont à disposition de la direction, avec un délai de prévenance de 7 jours ouvrés. **Nous ne le répèterons jamais assez : « En cas de difficultés n'hésitez pas à nous contacter ! »**

Si vous êtes en clientèle et que vous ne pouvez travailler ce jour-là pour cause de fermeture, c'est à la direction de vous trouver une activité ponctuelle. Pourquoi ne pas en profiter pour faire les formations ELEARNING que vous n'avez jamais le temps de faire ?

Mais vous n'avez pas à grever vos congés si ce n'est pas votre choix.

N'oubliez pas, la journée de solidarité ne doit faire que 7h de travail. Alors que pour la plupart des salariés, une journée habituelle est de 7h22. Par ailleurs, si vous êtes à temps partiel, elle ne fait que 5h36 pour les salariés à 80%, 4h12 pour les 60% et seulement 3h30 pour les 50% (au prorata du temps partiel) !



Se syndiquer, c'est donner du poids à ses revendications. C'est participer à la vie et à l'action collective pour gagner de nouveaux droits. L'union fait la force, seule l'action collective et le rapport de force font bouger les choses. Vous avez la possibilité de ne pas rester spectateurs face à tout ce qui touche nos droits.

Plus nous sommes nombreux, plus nous sommes représentatifs, plus nous avons la chance d'être entendus, d'être légitimes face à la direction. Être adhérent, c'est être informé, soutenu et participer à la vie de la collectivité.

Sopra Steria donne du poids à ses actions, en étant adhérent au syndicat patronal Syntec.

Pour donner du poids à nos revendications, syndiquez-vous ! Nous sommes disponibles pour en discuter et en toute confidentialité.

AUTRES ACTUALITES QUI POURRAIENT VOUS INTÉRESSER
POUR RECEVOIR LES NOUVELLES ET INFOS DE DERNIÈRE MINUTES
PAR VOS ELUS CFDT. IL FAUT ÊTRE INSCRIT

A lire : [Un 1^{er} mai historique ?](#)

A lire : [Retraites : Le texte de loi décrypté](#)

A lire : [Retour sur notre COMMUNICATION SYNDICALE d'AVRIL](#)

PLUS D'INFOS ? LISEZ NOTRE COM' SYNDICALE !

